

Conseil international des archives

**International
Council on
Archives**



Conseil international des archives

Section des Association professionnelles des archivistes

Lobbying et campagnes publiques pour les Associations professionnelles des archives

Disponible dans les versions anglaise, française, allemande, espagnole et italienne
Publié également sur le site du Conseil international des archives

Juillet 2000

Sommaire

1. Introduction	3
2. Types de situations dans lesquelles une association d'archivistes peut entreprendre une campagne publique	3
3. Priorités et organisation de la campagne	4
4. Type d'action : campagnes médiatiques	4
5. Type d'action : construire des alliances de supporters	5
6. Type d'action : faire des requêtes	5
7. Type d'action : défis juridiques	7
8. De quelques cas exemplaires	7
9. Choix de références bibliographiques pour une information complémentaire	8
10. Conseil point par point : à faire et à éviter	9
11. Exemples de documents qui peuvent être utilisés	11

Remerciements

Ce dossier se fonde sur les expériences et les réflexions d'un certain nombre de personnes. Je voudrais remercier de leur appui Adrian Cunningham et Jenny Edgecombe de la Australian Society of Archivists Inc. (AAS), John Roberts de l'Archives and Records Association of New Zealand et des membres du comité-directeur de la Section des associations professionnelles des archivistes (SPA).

Kathryn Dan
Juillet 2000

Traduction française : Gilbert Coutaz et Didier Grange, SPA/Suisse/novembre 2000

1. Introduction

La majorité des associations professionnelles d'archivistes ont parmi leurs objectifs “ la présentation et la promotion de la profession ”. Ce dossier présente des conseils sur un des aspects importants de la valorisation et de la présentation de la profession : le lobbying.

Lobbying ou campagnes publiques sont utilisés soit pour influencer les événements ou une décision, soit pour solliciter un soutien aux archives ou aux archivistes. Ce dossier ne couvre pas les campagnes publiques qui sont organisées pour former et promouvoir généralement les archives dans la population. La nature des activités d'une campagne publique dépend souvent du contexte dans lequel l'association évolue. En particulier, la nature d'un système social et politique, ainsi que le niveau de compréhension de la communauté des archives agissent sur le type et l'ampleur des campagnes publiques que les associations professionnelles d'archivistes sont en mesure d'entreprendre. Malgré ces disparités, le présent dossier fournit des directives générales sur l'organisation et le déroulement des campagnes publiques. Il comprend des renvois aux sources d'information, des directives pas-à-pas sur ce qui doit être fait et sur ce qui doit être évité, et quelques exemples.

Le *Code international de déontologie des archivistes* constitue la pierre angulaire des activités de lobbying. Il indique les situations dans lesquelles les archivistes doivent recourir au lobbying.

Le Code international de déontologie peut être consulté sur le site internet du Conseil international des archives (www.ica.org), sous la rubrique www.ica.org/pub/c_ethics_e.html.

2. Types de situations dans lesquelles une association d'archivistes peut entreprendre une campagne publique

Une association d'archivistes peut entreprendre une campagne public pour

- influencer le développement de la législation ou autres rapports politiques
- soutenir les organisations d'archives menacées
- élever la prise de conscience du public sur les questions ayant trait aux questions sur les archives
- relever une action en faveur des archives et des documents courants

Le rôle exercé par les associations d'archives et les mesures qu'elles prennent dépendent :

- de la taille et de la nature de l'organisation des archives
- du contexte politique et social

Il est crucial que l'association soit responsable devant ses membres et que l'intégrité de la profession soit garantie dans toutes ses actions. Dans une campagne publique, le porte-parole de l'association doit pouvoir être considéré comme parlant au nom de toute la communauté des archivistes. Il est important d'agir professionnellement et de ne rien faire qui pourrait faire tomber dans le discrédit l'association ou à la profession.

3. Priorités et déroulement de la campagne

Il est important que l'association arrête ses propres plans et fixe les priorités pour renforcer l'efficacité de ses efforts. Les associations peuvent avoir différentes priorités à différents moments. Par exemple, si la législation archivistique est en cours d'élaboration, l'association peut être très active en commentant une telle législation et en provoquant des rencontres avec les politiciens. A un autre moment, elle devra être entreprenante pour prévenir l'abandon d'un programme d'archives par le recours accru aux médias. Toutes les activités nécessitent des ressources si bien qu'il est important d'avoir une idée claire de l'activité prioritaire de l'association. Cela est d'autant plus important que l'association peut faire beaucoup d'autres choses comme d'être utile à ses membres, produire des publications, etc. L'association doit impérativement définir si la campagne publique débouchera sur une ou plusieurs démarches et si elle sera courte ou continue.

L'association doit avoir une bonne idée de l'environnement et de l'actualité pour réunir les informations de base avant de lancer une campagne publique. Les membres peuvent être critiques en aidant à déterminer quand et comment l'association devrait agir.

Au moment de développer le plan ou la stratégie, l'association se doit d'être claire sur

- ses objectifs et ses buts
- son public-cible
- les étapes ou les actions et le moment de leur déroulement
- la personne qui est responsable d'entreprendre l'action
- les coûts et les ressources

4. Type d'actions : campagnes médiatiques

Lorsque les résultats au sujet des archives et des documents courants relèvent de l'intérêt public, l'association des archivistes doit choisir de conduire une campagne médiatique. Cela implique la préparation et la publication de communiqués de presse et d'avoir un ou plusieurs porte-parole pour communiquer le message de l'association. Des événements publicitaires peuvent être considérés comme faisant partie de la campagne médiatique.

Il est crucial d'avoir un message simple et cohérent. La nomination d'un seul et unique porte-parole peut aider à maintenir le message cohérent ; il est toutefois aussi utile de disposer de quelques personnes qui ont une bonne connaissance du dossier au cas où elles seraient appelées à avoir des contacts avec les médias.

Le communiqué de presse

La publication de communiqués de presse est une partie essentielle du jeu médiatique. Il vaut mieux écrire autant que possible pour les médias en préparant les communiqués de presse qui peuvent facilement être transformés en articles. Ainsi, les communiqués de presse devraient être écrits dans un style journalistique et éviter d'être trop longs. Les éléments à rappeler sont :

- un intitulé qui attire l'attention et la mise en exergue d'une phrase ;

- des citations vigoureuses et faciles à mémoriser d'une personne qui fait autorité tel que le président (ou son équivalent) de l'association ou un autre porte-parole ;
- un exposé clair des objectifs ;
- une liste de personnes à contacter et de numéros à appeler pour que le journaliste puisse poursuivre son investigation ;
- la mention de quelque chose que vous connaissez et qui retiendra l'attention comme l'aspect local.

L'interview

Il est important de bien préparer n'importe quelle interview que ce soit avec un membre des médias, en particulier pour les interviews télévisuelles et radiophoniques qui peuvent être en direct. Il faut bien connaître vos objectifs et anticiper les questions insolites quand c'est possible. Il est utile de rédiger une note sur des faits généraux, de disposer de chiffres et d'exemples d'archives que vous estimez comme faisant autorité. L'entretien peut aussi prendre une tournure inattendue par le jeu des questions à propos des archives si bien qu'il faut essayer d'être prêt de façon générale. On peut vous poser une question comme " combien de personnes exploitent les archives ? ". Etre prêt avec quelques phrases, ce qui vous permettra d'aborder en toute confiance ces points particuliers. Une phrase simple et concise aura plus d'impact dans la plupart des situations avec la presse qu'une explication détaillée. Prendre une approche particulière ou " tourner " sur la question - la polémique retient toujours l'attention des médias. Mais il convient veiller à ne pas vous plaindre sans offrir des éléments constructifs. Essayez de susciter la sympathie sur votre situation. Il faut être raisonnable, bien informé et enthousiaste sur votre sujet.

Développer les contact avec les médias

Il est important de livrer des histoires aux médias là où elles sont le plus appropriées. Un message au sujet de l' " envahissement " des documents électroniques dans le monde du travail d'aujourd'hui devrait être adressé de préférence aux éditeurs de rubriques de technologies informatiques dans les journaux ou aux journaux spécialisés. Un message au sujet de menaces de fermeture de services d'archives devrait être dirigé à la presse imprimée, parlée et télévisuelle sur le plan local et sur le plan national. Repérer un répertoire d'adresses des médias constitue un instrument vital pour l'association, pour cibler la campagne médiatique. Une fois que vous avez établi le contact avec un journaliste qui manifeste de l'intérêt pour les archives, il est utile de développer la relation.

Il convient de construire des alliances avec d'autres qui partagent vos intérêts et qui peuvent délivrer un message selon leur propre perspective.

5. Type d'action : construire des alliances de supporters

Dans n'importe quelle campagne publique, disposer de fortes alliances avec des groupes qui ont des intérêts similaires peut être d'un grand secours. Les archivistes ont formé traditionnellement des alliances avec ceux qui opèrent dans d'autres patrimoines culturels ou dans les champs de la gestion de l'information. Les alliés naturels sont les chercheurs et les historiens, les conservateurs de musées, les gestionnaires de l'information et les libraires. Il y a des alliances nouvelles à forger avec les professionnels d'horizons différents comme les

“ auditeurs ”, les juristes et les spécialistes des technologies de l’information. Parfois, ces alliés ont déjà traité ce genre de situation et peuvent donner des conseils valables.

Vous pouvez préparer le terrain avec quelques alliés longtemps avant d’avoir besoin de leur concours, en ayant des contacts réguliers soit personnels soit par écrit. Quand vous avez besoin de leur aide, vous avez davantage de chance de faire comprendre vos intentions. Vous pouvez établir une relation suivie au niveau des organes dirigeants et saisir les opportunités de fournir de la documentation sur votre association. Si un fait surgit où vous pourriez vouloir effectuer une campagne médiatique, assurez-vous de les informer des résultats sur lesquels vous pouvez travailler en coopération. Cela peut être fait dans des approches communes dans la rédaction d’une requête pour une enquête dont les résultats intéressent les deux partenaires. Il est possible de rédiger une requête commune ou des requêtes distinctes avec des thèmes communs.

6. Type d’action : rédiger les requêtes

Les organes gouvernementaux évaluent souvent les résultats avec leurs implications pour les archives et les archivistes. Les associations professionnelles d’archives peuvent adresser des requêtes à de tels organes. Des exemples sont donnés dans le cas de la rédaction de lois concernant les archives, d’une enquête parlementaire sur des questions comme la liberté d’information.

Les requêtes devraient

- donner une claire indication sur la crédibilité et les intérêts de l’association professionnelle. Il peut être utile de mentionner la taille de l’association et où les membres travaillent. Il est également judicieux d’énoncer les buts de l’association et pourquoi elle peut être intéressée par les résultats.
- rapporter aussi brièvement que possible les termes de la demande. Votre requête sera plus rapidement traitée et enregistrée si les termes de la demande renvoient de manière claire aux moyens recherchés. Parfois il peut y avoir un formulaire ad hoc pour la réponse. Cela permet une plus grande flexibilité pour couvrir les demandes, mais il faut toujours revenir aux points principaux.
- intégrer des recommandations ou des exposés clairs sur les attentes de l’association.
- inclure les listes de contacts de façon à permettre à ceux qui s’occupent du dossier de poser des questions en cas de besoin.

Il est aussi souhaitable qu’il y ait des forums publics dans lesquels des requêtes orales sont faites pour l’enquête. Si l’enquête ne suit pas cette procédure, l’association peut prendre des rendez-vous pour présenter son point de vue à ceux qui s’occupent du dossier. Dans le cas où il faut présenter le dossier ou faire une requête orale, il est important

- d’être capable de résumer les points importants des soumissions écrites.
- de faire des exposés convaincants au sujet des actions ou de la position recommandée par l’association.

- d'avoir bien défini les arguments d'aide pour chaque point.

7. Type d'action : défis juridiques

Quand les associations professionnelles d'archives doivent évoluer dans un cadre légal.

Agir sur le plan juridique peut retenir l'attention du public sur une question ayant trait aux archives. Toutefois, la décision de lancer une action juridique devrait toujours être considérée avec attention, elle peut être longue et coûteuse. D'autres options, qui pourraient être réalisées pour atteindre le but recherché, devraient être considérées avant le début de l'action juridique et ceci en tenant compte des critiques des hommes de loi.

8. De quelques cas exemplaires

1. Campagne pour empêcher la fermeture d'un dépôt d'archives

Le Centre d'Archives Noël Butlin en Australie est un service d'archives national qui collecte les documents d'archives des Affaires et du Monde du Travail d'Australie. Il est logé à l'Université nationale d'Australie à Canberra. En septembre 1997, on menaça de fermer et de disperser les collections. Plusieurs groupes comprenant l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS), les Friends of the Noël Butlin Archives Centre et l'Association of Labour Historians participèrent à une campagne de presse pour empêcher la fermeture du Centre. Communiqués de presse et interviews à la radio et dans la presse écrite firent partie de la campagne médiatique. Les principaux messages de la campagne furent :

- l'importance cruciale de la collection pour comprendre la nation australienne - la portée nationale de la collection fut amplifiée et des exemples de "joyaux" furent décrits ;
- les types de publics utilisant la collection et comment ils pourraient être désavantagés ;
- pour les médias locaux, les aspects de réduction de personnel et l'impact sur la communauté en général furent soulignés ;
- le faible coût du maintien des archives par rapport au grand profit public

Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans "Where have all the [Business] Archives gone?" une conférence de Kathryn Dan et Bruce Smith faite en 1999 devant l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS).

(www.archivists.org.au/events/conf99/dan_smith.html)

2. Faire une requête sur une question digne d'intérêt

La législation fédérale des archives en Australie a été revue par l'Australian Law Reform Commission, un office gouvernemental chargé de revoir les aspects du système législatif d'Australie et leur application. De la Commission sortit un premier document soumis à consultation publique. L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) australiens adressa une requête à la Commission et fournit les réponses posées dans le document. Les membres

participèrent aux forums de discussions organisés par la Commission. Quand la Commission eut établi le projet de recommandations, la Australian Society of Archivists Inc. (AAS) répondit par écrit et invita les membres de la Commission à assister à une rencontre du Conseil exécutif de la Société pour discuter des options.

3. Action intentée sur le plan juridique pour protester contre une atteinte aux archives

En Nouvelle Zélande, deux associations, Archives and Records Association of New Zealand and the New Zealand Society of Genealogists, entreprirent une action juridique dans le cadre de la restructuration des Archives nationales. Elle est décrite dans l'article de Rachel Lilburn in *Government Information Quarterly*, (Volume 15, Number 2, pp. 173-196) "Public Archives: Heritage, Happiness or Horror Story?". Le dossier est toujours en cours. Une audition par la haute Cour fut tenue à Wellington au début de l'année 1998 et un jugement fut rendu en août 1998. Le verdict conclut qu'il était trop tôt pour déterminer si les craintes des plaignants étaient justement fondées. Il suggéra aux parties de s'entendre au préalable. Il est possible que des événements de caractère administratif puissent recouper la résolution donnée sur le plan légal.

4. Campagne pour changer une décision politique

A l'occasion d'un changement de gouvernement en Italie, il fut proposé d'abolir le système des surintendants des archives. L'association travailla avec les autres parties intéressées pour réunir les signatures de protestation et pour rencontrer les autorités politiques afin de les faire revenir sur leur décision. Cette action fut couronnée de succès.

9. Choix de références bibliographiques pour une information complémentaire

Consulter le site : www.archivists.org.au/council/lobbying.html

Bryan Corbett. "ACA's Public Awareness Strategy". *Janus*, 1997, 1, pp. 73-109

Elsie Freeman Finch, editor. *Advocating archives: an introduction to public relations for archivists*. SAA and Scarecrow Press, 1994

Ann Ten Cate. *Promoting archives: a handbook*. Association of Canadian Archivists, 1992

Jenny Edgecombe, *Water Dripping on Stone: Development of New Archival Legislation in Western Australia*, Australian Society of Archivists Conference 1999, www.archivists.org.au/events/conf99/edgecombe.html

10. Conseil point par point

A faire

Faire votre travail personnel. S'assurer des faits avant d'entreprendre une action et se prémunir que votre position reçoit l'adhésion des membres de votre association

Chercher un coordinateur et un comité formé de personnes enthousiastes qui peuvent se consacrer à la campagne de lobbying. Le lobbying nécessite un suivi constant et des efforts

Rapporter régulièrement aux membres de l'association pour maintenir le cap et assurer le soutien continu

Rechercher des alliés, susciter leur aide et les tenir informés des développements

Recruter des personnalités publiques acquises à votre cause

Préparer la documentation utile - procès-verbaux, communiqués de presse, requêtes et lettres

Abandonner le style personnel en cas de rédaction d'une requête et demander à quelqu'un d'expérimenté d'adoucir les aspérités de votre rédaction

S'assurer d'un nombre significatif de requêtes individuelles faites par vos membres en complément de celles faites formellement par l'association

Si vous conduisez une campagne écrite, s'assurer que les membres personnalisent leurs lettres. Les politiciens ne tiennent pas compte de la forme de la lettre, mais s'il y a des lettres individuelles sur le même sujet, ils commencent à penser qu'il s'agit d'un sujet significatif

Les communiqués de presse devraient être brefs et utiliser votre membre le mieux profilé et informé comme votre personne de contact pour présenter votre propos. Essayer de nouer des contacts personnels avec les services de presse

Arranger des rencontres personnelles avec les politiciens ou les acteurs clé

Préparer soigneusement ces rencontres. Se décider sur deux ou trois points que vous pouvez développer rapidement et clairement. Cela occupe les personnes avec lesquelles vous êtes en train de négocier. Prendre un sommaire écrit que vous pouvez leur laisser

Être confiant et professionnel dans la présentation de votre affaire. Vous pourriez être surpris de l'intérêt que les personnes portent à ce que vous avez à leur dire

Garder chacun informé. Il est important que les membres de votre association qui pourraient être dans la position de commenter soient avisés de votre position

Créer de la publicité en fournissant un rapport qui fait autorité dans une forme qui impressionne

Faire une geste significatif et introduire l'artillerie lourde quand elle pourrait avoir le plus d'impact

Si les membres considèrent la cause suffisamment importante, engager des dépenses pour améliorer les contacts avec les plus hautes autorités

Tirer les enseignements des personnes expérimentées

Maintenir l'élan et garder la pression

A éviter

Faire apparaître des différences avec les autres organes professionnels pendant une campagne de lobbying est absolument sans intérêt pour les personnes que vous tentez d'influencer. S'attacher aux objets communs

Une campagne dispendieuse et étendue peut fragiliser une petite association. Vous devez disposer des ressources nécessaires et avoir l'accord que l'action du lobbying est de première priorité

Eviter les conflits d'intérêt sur la manière d'entreprendre le lobbying

Ne pas oublier vos propres membres durant le déroulement de la campagne - tenez-les informés et impliqués.

Essayer ne pas vous enfermer dans une approche négative parce que vous êtes en train de combattre une chose que vous ne voulez pas. Essayer de rechercher des solutions positives.

Tout le débat peut devenir trop personnel - conserver toujours une perspective professionnelle

Ne disperser pas vos efforts en vous adressant aux mauvaises personnes. Essayer de les concentrer auprès des personnes qui ont de l'influence sur les résultats

11. Exemples de documents utiles

Une requête	Annexe 1
Communiqués de presse	Annexes 2, 3, 4
Une lettre de protestation	Annexe 5
Une lettre de recherche de soutien	Annexe 6
Une lettre d'information aux membres de l'association	Annexe 7
Une lettre exprimant une crainte et de recherche d'information	Annexe 8

Annexe 1

Australian Society of Archivists Inc.

Démarche auprès de la Chambre des Représentants
Comité sur les affaires légales et constitutionnelles

Enquête sur le traitement des recensements

L'Australian Society of Archivists Inc. (ASA) est l'association professionnelle nationale qui représente les archivistes en Australie. Elle a été créée en 1975 et compte plus de 800 membres, professionnels et para professionnels. Les membres travaillent avec des archives et des documents dans toute une série d'organisations : à tous les niveaux du gouvernement, dans des compagnies, des universités, des écoles, des organisations religieuses, des bibliothèques, des musées et en tant que consultants indépendants. L'ASA est membre du Conseil International des Archives (CIA), une organisation non-gouvernementale internationale, qui agit sous l'égide de l'UNESCO.

Les archivistes s'assurent que les documents qui ont de la valeur en tant que preuve d'activités administratives, culturelles ou intellectuelles soient conservés et utilisés. Le travail des archivistes est vital afin d'assurer la présence et l'efficacité des organisations, et afin de comprendre la vie en Australie à travers la gestion et la conservation de sa mémoire personnelle, corporative et sociale.

Le recensement de la population et du logement représente un examen unique de la société australienne. Comprenant des données nominales, il pourrait constituer une source de recherche significative pour les générations futures. En 1993, l'assemblée générale annuelle de l'ASA a voté une résolution concernant le recensement. Elle apparaît dans l'appendice 1.

Commentaires des attributions

- **L'effet qu'aurait la conservation sur la qualité, et donc sur la valeur des données des recensements futurs et autres collections de l'Australian Bureau of Statistics (ABS)**

Il a été discuté durant de nombreuses années, que si les recensements nominaux étaient conservés, le public australien n'aurait plus foi dans le procédé et rendrait des informations inadéquates et fausses lors des recensements. Alors qu'il existe probablement actuellement un manque de confiance, il est largement dû au pauvre niveau de connaissances au sujet de la valeur sur le long terme des données, sur le bénéfice potentiel pour la société, ainsi qu'au niveau de la sécurité appliquée aux documents du gouvernement stockés dans les bâtiments d'archivage. L'ASA considère que de telles craintes sont infondées et pourraient être vaincues par une campagne d'éducation afin d'expliquer la valeur des informations ainsi que la bonne sécurité dont jouissent les archives. Il existe des exemples étrangers clairs où la conservation et la protection des données personnelles pendant un certain temps coexistent avec la coopération du public (Grande-Bretagne et Etats-Unis par exemple).

- **La protection des données dans le cadre du stockage et de l'utilisation des données personnelles du recensement**

L'ASA comprend que le public se sente concerné par le respect des données personnelles. Néanmoins l'ASA pense que la protection des données personnelles associée aux informations recueillies lors d'un recensement peuvent être adéquatement protégées contre toute violation. Les Archives à travers le monde ont une longue expérience dans la protection des données personnelles et d'autres données sensibles qui touchent des domaines tels que la sécurité nationale ou des données économiques confidentielles. A la connaissance de l'ASA, il n'y a eu aucun cas de fuite en relation avec des données gardées par des archives en Australie. C'est un des devoirs professionnels les plus importants des archivistes que de gérer l'accès aux documents de sorte que les données personnelles et autres soient protégées. Le code d'éthique de l'ASA dit, par exemple, en relation à la protection des données personnelles et confidentielles :

3.7.5 Les archivistes doivent protéger les informations personnelles qu'ils ont acquises qui sont contenues dans les documents dont ils doivent assurer la conservation. Soumis à la législation en la matière et / ou aux conditions de transfert, les archivistes ne devront ni divulguer ni permettre à un tiers de divulguer des informations personnelles, qui permettraient d'identifier des individus en tant que sujet d'un fichier, sans leur consentement.

De plus, l'ASA n'a pas connaissance du fait que l'Australian Bureau of Statistics (ABS) ait eu de fuites dans la sécurité au cours de la récolte et la compilation des données dans lesquelles se trouvaient des informations personnelles. L'ASA considère que la protection des données personnelles en Australie par les archivistes et par l'ABS est excellente.

Afin de rassurer le public en ce qui concerne la sauvegarde des données personnelles, l'ASA suggère que les informations personnelles (noms et adresses) soient stockées séparément des autres données jusqu'à ce que toutes les informations du recensement puissent être remises ensemble pour être librement consultées. Il serait judicieux de garder les deux jeux de données sous forme électronique jusqu'à la réunification, qui pourrait être fixée à 100 ans après le recensement.

L'expérience des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada, des pays avec un passé socio-politique similaire, nous montre que des données nominales de recensement peuvent être conservées en sécurité et rendues accessibles plusieurs années après la récolte des données.

- **La valeur des données nominales pour la recherche médicale, sociale et généalogique, rendues publiques après une période de temps significative**

Le Conseil International des Archives a entrepris avec l'UNESCO une étude internationale en archivistique pour le Records and Archives Management Program (RAMP). En 1991, l'étude RAMP : *The archival appraisal of records containing personal information : a RAMP study guidelines*, faisait état que " le potentiel historique pour certaines catégories de documents contenant des données personnelles est... extraordinairement élevé et forme une part importante de notre mémoire collective dans une ère démocratique " (p.2). Elle décrit les recensements nationaux comme étant " les documents les plus importants parmi les données

personnelles, pour la recherche dans beaucoup de disciplines et pour les généalogistes”, la listant parmi “ les documents contenant des informations personnelles qui devraient être conservés par les archivistes à travers le monde ” (p.22).

Le recensement, en tant qu’examen régulier et complet de la société australienne, est inégalé dans son potentiel de recherche. La particularité des recensements nominaux est qu’ils permettent de replacer les individus dans un contexte et de les mettre en relation avec d’autres individus. La recherche peut être faite plusieurs années après le recensement, quand les individus et les membres de leur famille directe sont décédés. Même après autant de temps, les informations peuvent contribuer de manière significative à notre compréhension de la société australienne, particulièrement dans des disciplines telles que l’histoire sociale et les sciences sociales. R.J. Morris de l’Université d’Edimbourg a démontré que la mise en relation des informations est un instrument essentiel pour l’historien dans la complexité de l’histoire sociale. “ La conservation de données anonymes permettrait uniquement une analyse interne et limitée du document... Quand l’intérêt se situe dans un groupe plutôt que dans des individus, quelque chose doit être tiré de données aussi stériles. Quand l’intérêt se situe dans un biographie collective... cette stérilisation détruirait des preuves historiques ” (p. 510). Dans le cas des recensements, “ les différents niveaux d’énumérations du district, de la famille, de l’individus sont tous révélateurs pour l’analyse des sciences sociales, et la possibilité de mettre en lien les informations d’un niveau à l’autre est essentielle pour une utilisation complète du document ” (p. 505).

Les données des recensements qui ont survécu du siècle précédent ont été utilisées pour examiner les facteurs qui ont influencé le développement de la société australienne. C.B. Schedvin, un historien économique, Vice-Chancelier adjoint (Académique) à l’Université de Melbourne, a dirigé une recherche sur le développement à long terme de l’économie américaine, qui a pu être mise sur pied grâce à la conservation des données par les archives américaines du recensement. Les domaines étudiés comprenaient une approximation de la force de travail, de la mortalité, des migrations et des inégalités sociales.

Quand l’identification des individus est possible, les chercheurs sont capables de mettre ensemble le même groupe d’individus d’après leurs caractéristiques, de sorte qu’ils puissent être étudiés à un moment donné ou sur une période de plusieurs années. Ceci est particulièrement important pour la recherche épidémiologique. Les chercheurs médicaux font remarquer le besoin qu’il y a de pouvoir identifier les individus et les familles dans la recherche de facteurs génétiques et de risques dans certains groupes. (voir *Privacy and the Census*, pp. 39-41).

- **Le coût de la conservation**

Il est vrai que la conservation de n’importe quel document a un coût. Néanmoins le coût de la conservation doit être mis en balance avec la valeur qu’ont ces données pour la société australienne. La population australienne fait un investissement significatif dans la récolte des données de recensement. Afin d’obtenir une pleine valeur du recensement, le public australien devrait avoir la possibilité de bénéficier de la recherche nominale dans le long terme de la même façon qu’il bénéficie de l’utilisation des statistiques dans le court et le moyen terme.

L’ASA suggère que les informations personnelles soient aussi converties sous format électronique en même temps que le reste des données du recensement sont saisies sous format électronique. Les informations personnelles pourraient être conservées séparément, mais de

telle manière qu'à une date ultérieure, il serait possible de les combiner avec les données générales du recensement. Il serait possible de conserver les données personnelles à un emplacement différent de celui des données anonymes, par exemple, dans les Archives Australiennes, ce qui assurerait une plus grande sécurité.

En résumé, l'ASA considère que les données nominatives du recensement sont d'une grande valeur pour la société australienne. Elle considère que les données devraient être protégées pendant 100 ans. Elle recommande que la mise à disposition des informations soit gérée par les Archives Australiennes en accord avec des principes généraux d'archivage. L'ASA considère que la sécurité des données personnelles peut être assurée à travers les pratiques professionnelles des statisticiens et des archivistes. L'ASA soutient la conservation de données nominales du recensement.

Sources

Commission pour la réforme des lois. *Privacy and the Census*. Report n° 12. Canberra, 1979.

R.J. Morris. " Does nineteenth-century nominal record linkage have lessons for the machine-readable century ? ". *Journal of the society of Archivists*. Vol. 7, n° 8, octobre 1985.

Lettre de C.B. Schedvin au directeur général des archives australiennes, 25 novembre 1988 (copie conservée par l'ASA)

UNESCO. *The archival appraisal of records containing personal information : a RAMP study with guidelines*. PG1-91/WS/3. Paris, 1991

Appendice 1

Données de recensement

Cette réunion - il faut noter qu'un article a été publié dans " *New Zealand Archivist* " en décembre 1992 encourageant la conservation de données non nominales uniquement - confirme son soutien à la politique décidée récemment par le Conseil de l'ASA, que nous résumons comme suit :

- les recensements nationaux sont les plus importants rassemblements de données personnelles dans le sens de la recherche pour beaucoup de disciplines et les généalogistes ;
- l'anonymisation des données lui fait perdre beaucoup de sa valeur ;
- le risque quant aux droits civiques et à la confidentialité dû à une conservation sous sa forme originale a été exagéré ;
- le fait de conserver ces données pendant un certain temps avant de les rendre accessible au public permet de protéger adéquatement les droits civiques et la confidentialité ;
 - la méthode actuelle de l'anonymisation et de destruction n'est pas concluante ;
 - la conservation de données sous forme numérique faciliterait la recherche et réduirait les coûts.

Discuté lors de Réunion générale annuelle de l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS), le 17 juin 1993.

Annexe 2

Australian Society of Archivists Inc. (AAS)

Communiqué de presse

NOTRE HISTOIRE PRESERVEE

Une enquête parlementaire a recommandé que les informations nominales des recensements futurs soient gardées pour le bien des générations futures. La Chambre des représentants du comité des affaires constitutionnelles et légales a rendu son rapport sur le premier examen public concernant la pratique qui vise à détruire les données nominales des recensements depuis que les recensements sont faits en Australie.

Dans son rapport unanime, le comité recommande que les formulaires remplis par les australiens tous les 5 ans, quand le recensement est conduit, soient conservés par l'Australian Bureau of Statistics (ABS) et par les Archives Australiennes. De plus, ils ont également recommandé que les informations contenues dans les formulaires soient mis à disposition des chercheurs 100 ans après que le recensement ait eu lieu.

L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) a exprimé son soutien aux conclusions du comité et a écrit au gouvernement pour encourager ce dernier à suivre les recommandations.

D'après le Président national de l'ASA, Kathryn Dan : “ Ce rapport reconnaît l'importance cruciale que revêt la conservation d'archives complètes sur la vie en Australie de nos jours, afin d'en faire bénéficier les recherches futures sur la société australienne. Répondre au formulaire de recensement est un travail fastidieux pour les australiens, nous devons donc faire en sorte que le bénéfice de cet investissement soit fait par les générations futures. ”

“ La valeur des informations contenues dans les formulaires de recensement est inégalée. Cela nous donne l'occasion d'avoir une trace de la vie de gens ordinaires. Ce serait une perte terrible d'abandonner cette source de recherche. ”

Le comité a également fortement recommandé une protection rigoureuse de ces données. L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) soutient ces recommandations sur la sécurité. “ Nous sommes très heureux que le comité ait insisté sur la protection sur une longue période de ces documents sensibles ”, a dit Mme Dan. “ Les archivistes professionnels ont une longue expérience dans la protection de documents sensibles de toutes sortes et ont des codes de pratiques dans ce domaine. ”

“ Ce rapport amène l'espoir que les informations sur la société australienne en 2001, l'année du centenaire de la Fédération, survivront afin de raconter notre histoire aux australiens dans un autre siècle. ”

5 juin 1998

Pour plus d'informations, contacter xxxx au (xx) xxxxxxxx ou en dehors des heures (xx) xxxxxxxx

Annexe 3

Australian Society of Archivists Inc. (AAS)

Communiqué de presse

ANU ABANDONNE L'HERITAGE NATIONAL

Sentiments d'affront et d'inquiétude ont accueilli une décision de l'Université Nationale Australienne (ANU) de mettre au placard une des premières collections d'archives historiques.

Le Conseil National de l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS), qui se réunit aujourd'hui à Canberra, a condamné la décision de l'Université Nationale Australienne de vouloir fermer le très respecté Centre d'archives Noël Butlin. La décision qui a été annoncée hier par le Directeur du Département de recherche en sciences sociales de l'ANU, suggère que le centre ferme ses portes le 31 décembre 1997. Cette décision a été prise dans le cadre de problèmes financiers et de coupes budgétaires au sein de l'Université.

Le Centre d'archives Noël Butlin a été ouvert en 1952, en tant que centre d'archives consacré aux archives d'entreprises et au monde du travail ; il détient une collection très importante d'archives historiques des compagnies, des employeurs, des syndicats et des organisations professionnelles remontant à 1824.

Le Président de l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS), Kathryn Dan, a dit aujourd'hui que "c'est une tragédie que l'ANU soit prête à risquer de perdre ou d'éparpiller une collection que beaucoup considèrent comme étant d'une importance nationale inégalable. Il est très grave que des archives historiques telles que celles de la Compagnie Australienne d'Agriculture, du CSR limited, de Dalgety's, de Burns Philip, de l'ACTU, du Waterside Workers Federation et de la Fédération des Miniers puissent courir de tels risques".

"Ceci est un élément essentiel et irremplaçable de l'héritage national de l'Australie" disait Mme Dan, "et je suis étonnée que l'ANU puisse aussi simplement abandonner la responsabilité qui lui a été confiée en toute bonne foi par les dépositaires et les consultants envers ces documents inestimables."

L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) en appelle à l'ANU afin qu'elle revienne sur sa décision et réitère son engagement de financer le centre d'archives Noël Butlin. Alors que la société reconnaît les problèmes financiers que vit l'ANU, les générations futures d'australien regretteront toujours cette décision fruit d'une vision à court terme et irresponsable.

Pour plus d'information, contacter Kathryn Dan au (xx) xxxxxxxx ou en dehors des heures (xx) xxxxxxxx
ou Adrian Cunningham au (xx) xxxxxxxx, ou en dehors des heures (xx) xxxxxxxx

23 août 1997

Annexe 4

Australian Society of Archivists Inc. (AAS)

Australian Society for the Study of Labour History

Communiqué de presse commun

NOUS POUVONS ESPERER QUE LES ARCHIVES SERONT SAUVEES

L’Australian Society of Archivists Inc. (AAS) et l’Australian Historical Association for Labour History économique (AHSLH) ont exprimé leur optimisme quant à ce que l’Université Nationale Australienne puisse garantir un avenir sûr pour le centre d’archives Noël Butlin.

Cet optimisme est le résultat de récentes discussions entre les représentants de l’ASA et M. Chris Burgess, le Pro Vice-Chancelier des finances et du développement de l’ANU. A ces discussions M. Burgess a donné des détails quant à la dernière version du “ pack de secours ” de l’ANU pour les archives. Cette version prévoit un budget d’environ \$ 280,000 par année pour les trois prochaines années. Pendant ce temps une campagne de financement sera lancée avec comme but de permettre aux archives de s’autofinancer plus largement.

D’après le Président national de l’ASA, Kathryn Dan, “ cette dernière proposition représente une amélioration notoire sur le premier “ pack de secours ” de l’ANU, qui apparemment ne garantissait que le financement d’un poste de travail pendant la période transitoire de 3 ans. Avec la proposition actuelle, les archives devraient avoir suffisamment de ressources pour financer 4 postes, nombre que l’ASA considère comme le minimum vital afin de maintenir les archives opérationnelles durant la période de transition. ”

Mme Dan a dit : “ Nous sommes ravis que l’ANU veuille maintenant financer le centre d’archives Noël Butlin en attendant que ce dernier soit financé par d’autres sources. L’ASA approuve la vision à long terme de l’ANU que le centre d’archives soit partiellement financé par des partenaires privés, et ceci spécialement alors que l’ANU entend maintenant créer son propre centre d’archives pour les archives universitaires, en tant que complément au centre Noël Butlin. ”

Le président national de l’AHSLH, Greg Patmore, a également exprimé son soutien : “ L’AHSLH est ravi de cette proposition et serait très certainement prêt à amener son soutien et son assistance à l’université afin de maintenir la collection et les infrastructures. Nous souhaitons nous assurer que le centre d’archives Noël Butlin est capable de continuer à être une importante source de recherche pour les historiens australiens. ”

“ L’ASA espère que la proposition avancée par M. Burgess sera approuvée par le comité financier de l’ANU, lors de sa réunion du 21 novembre et qu’elle soit alors ratifiée par le conseil de l’ANU lors de sa réunion de décembre ” a dit M. Dan. “ L’ASA et l’AHSLH se réjouissent de pouvoir collaborer avec les autorités de l’ANU, afin d’assurer le développement du Centre d’archives Noël Butlin, en tant qu’organisme respecté sur le plan national, mettant à disposition de la documentation spécialisée concernant les entreprises et le travail selon des normes professionnelles d’archivage. ”

Ce communiqué de presse a également été approuvé par

The Friends of the Noël Butlin Archives Centre
The Australian Historical Association

Pour plus d'informations, contacter :

ASA - Kathryn Dan au (xx) xxxxxxxx ou en dehors des heures (xx) xxxxxxxx

AHSLH - Greg Patmore au (xx) xxxxxxxx

Annexe 5

5 septembre 1997

Professeur Deane Terrell
Vice-Chancellor
Université Nationale Australienne
Canberra ACT 0200

Cher Professeur Terrell,

Fermeture proposée du Centre d'Archives Noël Butlin

L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) souhaite vous faire part de son inquiétude quant à la décision de fermer le Centre d'Archives Noël Butlin, à la fin de l'année. Le centre d'Archives Noël Butlin représente une collection d'archives de compagnies, de syndicats, d'employeurs, ainsi que d'organisations professionnelles, et un instrument vital pour la recherche et l'étude. Les Archives forment une part significative de l'infrastructure de recherche d'une nation, c'est pourquoi la décision de les abandonner ne rend pas service aux historiens d'aujourd'hui et du futur.

Notre souci ne s'étend pas uniquement aux collections actuellement en dépôt au Centre, mais également aux archives dont le transfert est en cours ou doit être terminé. Quelles solutions ont été envisagées afin de remplir l'engagement de l'Université fait aux dépositaires ? L'Université semble abandonner son engagement. Le soin et la gestion des collections existantes et celles dont le transfert est imminent, nécessite une gestion archivistique adéquate.

Si l'attention des professionnels des archives ne s'exerce pas, l'intégrité des collections peut être menacée. L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) appelle l'Université à revenir sur sa décision de fermer le Centre d'Archives Noël Butlin et à prendre l'engagement de subventionner la suite des opérations.

Tandis que la Société remarque que cette décision a été faite dans le contexte de coupures budgétaires au sein de l'Université, son impact se fera sentir bien au-delà de l'Université, empiétant sur le travail d'universitaires australiens et internationaux. En juin, j'ai écrit à l'Administrateur de l'École de Recherche en Sciences Sociales, afin de lui soumettre des moyens de rendre le Centre plus intéressant. Par exemple, les professionnels du Centre pourraient contribuer à la gestion des archives administratives de l'Université. Je remarque que l'ANU est la seule des huit universités à ne pas avoir d'archives pour ses propres documents. J'aimerais savoir si cette solution a été prise en compte.

Les membres du Conseil National de la Société et moi-même serions intéressés de vous rencontrer afin de discuter des enjeux de la gestion d'archives de cette taille ainsi que des possibilités qui pourraient être explorées afin de faire en sorte que cette source importante de recherches continue d'être disponible pour les chercheurs.

Entre temps, j'apprécierais que vous expliquiez à nos membres :

les projets de l'Université pour les collections existantes au cas où le centre fermerait ses portes en décembre ;

les arrangements qui ont été pris pour faire en sorte que la collection soit gérée par des archivistes professionnels, si l'Université décidait de garder des archives après décembre.

Si vous souhaitez discuter de n'importe quel sujet soulevé dans cette lettre, je peux être joint
xxxx xxx.

xxxx

Président

Annexe 6

Cher Collègue,

Fermeture proposée du Centre d'Archives Noël Butlin, Australie

Je vous écris afin d'obtenir le soutien de la Section du Monde du Travail et des Affaires du Conseil International des Archives. Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais le Centre d'Archives Noël Butlin (connu précédemment comme Archives du Monde du Travail et des Affaires) est menacé de fermeture d'ici à la fin de l'année. Le Centre d'Archives Noël Butlin détient une collection très importante d'archives historiques des compagnies, des employeurs, des syndicats ainsi que des organisations professionnelles et constitue une source vitale pour la recherche.

Le Centre d'Archives Noël Butlin est situé au sein de l'Ecole de Recherche en Sciences Sociales (RSSS) de l'Université Nationale Australienne. Durant les dernières années, il a souffert d'une diminution des ressources. Le directeur du RSSS a annoncé son intention de fermer le Centre si aucune source externe de financement ne pouvait être trouvée. De plus, l'avenir des documents n'est pas clair si le Centre venait à fermer.

L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) est inquiète que le Centre puisse fermer et que les documents soient mis au placard, ou pour les plus intéressants dispersés dans d'autres institutions. Notre inquiétude ne se limite pas aux collections actuellement conservées au Centre, mais également à celles qui doivent être transférées ou sont en cours de transfert au Centre. Ces collections nécessitent une gestion archivistique adéquate. Si l'attention des professionnels des archives ne s'exerce pas, l'intégrité des collections peut être menacée. Les Archives du Centre Noël Butlin constituent une source de recherche pour les universitaires australiens et internationaux. Ensemble avec les historiens, l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) fait du lobbying auprès de l'Université et le gouvernement pour que ces archives soient conservées dans leur ensemble avec l'aide de professionnels. A noter que la RSSS n'a pas changé de position. (J'ai reçu une copie d'un article de l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) sur le sujet ainsi que la réponse la plus récente du Directeur de la RSSS.)

L'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) souhaiterait avoir le soutien de l'ICA / SBL afin de répercuter à un niveau international l'inquiétude de la perte d'une telle source d'archives. Il serait très apprécié si vous étiez prêt à écrire au Vice-Chancelier de l'Université et au Ministre responsable de l'enseignement supérieur, en exprimant votre soutien au Centre. J'ai noté les adresses ci-dessous.

...

Le cas échéant, peut-être seriez-vous prêt à écrire une lettre générale de soutien à l'Australian Society of Archivists Inc. (AAS) afin d'effectuer du lobbying en Australie. Si vous voulez des informations supplémentaires ou souhaitez discuter l'un des points soulevés dans cette lettre, je peux être joint par e-mail : xxx

Très sincèrement.
Président

Annexe 7

9 novembre 1997

Secrétariat, NSW Branche
Australian Society of Archivists Inc. (AAS)

Cher ,

Merci pour votre lettre au sujet du Centre d'Archives Noël Butlin. Nous sommes ravis de voir le soutien pour les Archives à travers la communauté des archivistes. Je suis heureux de vous faire savoir ainsi qu'aux membres de la branche que toutes nos actions commencent à porter leurs fruits. Je suis sûr que cela est largement dû à la grande quantité de lettres de soutien qui ont été envoyées à l'Université et au Vice-Chancelier.

Adrian Cunningham et moi-même avons rencontré le Pro Vice-Chancelier pour les Finances et l'Administration, M. Chris Burgess, l'Administrateur du développement des affaires, Bruno Ivanovich, et Paul McPherson de la Bibliothèque universitaire. Au cours de cette réunion, nous avons entendu une explication détaillée des propositions de l'Université pour la survie du Centre d'Archives Noël Butlin (NBAC). La proposition comprend le financement du NBAC durant les trois prochaines années, pendant que des démarches de financement sont entreprises. Le NBAC sera dorénavant géré par l'organe central de l'Université, et sera rattaché à la Bibliothèque. Les archives seront transférées dans un nouveau bâtiment. De plus, l'ANU entend finalement créer ses propres archives, pour tous les documents de l'administration. La proposition concernant le NBAC doit être discutée par le Comité des Finances de l'Université, vers la fin novembre, et sera présentée en décembre, lors de la réunion du Conseil de l'Université.

Nous avons approuvé ce plan et observerons de près les actes de l'Université, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs engagements. Une chose, pour laquelle nous sommes inquiets et avons proposé conseil et aide, est la réévaluation de la collection. Un article bref paraîtra dans le prochain Bulletin avec les dernières informations sur la situation.

Merci pour vos suggestions concernant des actions supplémentaires. J'ai écrit au Ministre de l'Education (pas de réponse), Adrien et d'autres personnes impliquées avec les Amis du Groupe Noël Butlin ont fait du lobbying auprès des membres du Conseil de l'Université. Je pense que nous essayerons de continuer à nous servir du supplément de l'Education Supérieure d'Australie comme forum de discussion si nous en avons à nouveau besoin. Je crois que NBAC a été soutenu par l'ACTU et nous les verrons ainsi que l'ALP en tant qu'alliés si nous devons revivre une campagne publique concernant l'avenir du NBAC.

Sincèrement.

Président

Annexe 8

20 juin 1998

Vice-Chancelier
xxx Université

Cher Professeur xxx,

Je vous écris afin de savoir où en sont les Archives de l'Université. Il paraîtrait que les Archives de l'Université vont fermer. Si cette rumeur est fondée, je vous encourage à reconsidérer cette décision et à conserver les Archives sous la supervision d'archivistes professionnels, au sein de l'Université.

La gestion professionnelle de la mémoire d'une organisation aussi complexe que l'Université xxx est une fonction qui est essentielle à sa bonne marche et à son efficacité. Il y a eu de profonds changements dans le secteur tertiaire durant la dernière décennie. Cela rend la conservation des décisions vitale pour la continuation des opérations des organisations. Ceci est particulièrement vrai avec l'essor de systèmes de stockages numériques, qui doivent être gérés sur la durée afin d'éviter de gaspiller les investissements de l'Université. Des archives bien tenues peuvent améliorer la recherche et l'enseignement d'une université, en lui permettant de mieux gérer ses propres connaissances.

Au nom de la communauté des archivistes, je vous recommande de ne pas engager votre université dans une vision à court terme, qui mettrait les archives en péril, et que vous et vos successeurs viendriez à regretter. J'espère que vous pourrez me rassurer sur le fait que l'Université maintienne ses archives. Si vous souhaitez parler du futur des archives de l'Université, avec moi ou n'importe lequel de mes collègues du Conseil de la Société, nous serions prêts à nous mettre à votre disposition.

Sincèrement

Président